

Portrait de la
clientèle correctionnelle
du Québec 2001

Rapport synthèse

Direction générale
des services
correctionnels

**Ministère de la
Sécurité publique**

Portrait de la
clientèle correctionnelle
du Québec 2001

Rapport synthèse

Direction générale
des services
correctionnels

**Ministère de la
Sécurité publique**

INTRODUCTION

Les différentes caractéristiques de la clientèle correctionnelle ont été étudiées lors d'une enquête réalisée au cours de l'été 2001 par la Société de criminologie du Québec pour la Direction générale des services correctionnels (DGSC) du ministère de la Sécurité publique du Québec. Cette consultation de la clientèle avait pour principal objectif de renouveler les données d'une première édition réalisée en 1993. Le présent document en expose les principaux résultats.

MÉTHODOLOGIE

Administré au cours d'une entrevue, l'instrument de mesure était un questionnaire de 160 questions fermées qui nécessitaient une réponse précise et ponctuelle. Les différents thèmes qui y sont abordés visaient essentiellement deux objectifs : connaître les principales caractéristiques de la clientèle correctionnelle et mieux cerner ses besoins. Le questionnaire a fait l'objet d'un prétest et les intervieweurs ont reçu une formation.

Le choix de procéder à des entrevues individuelles avait pour objectifs de faciliter la compréhension des questions et d'améliorer la validité des résultats. L'information sur la criminalité de l'individu a toutefois été obtenue à partir des renseignements inscrits dans le système informatique (DACOR) de la Direction générale des services correctionnels.

Le plan de sondage retenu dans le cadre de cette étude était un échantillonnage stratifié à deux degrés. Au total, 11 établissements de détention ainsi que 20 DESMO (Direction de l'évaluation et des services en milieu ouvert) ont été choisis au hasard. Le scénario d'origine consistait en un échantillonnage stratifié avec une marge d'erreur de 4 %, 19 fois sur 20, qui permettait de décrire adéquatement chacune des mesures correctionnelles (condamnés, prévenus, en probation et en sursis).

La procédure de sélection des sujets variait substantiellement selon qu'il s'agissait d'un milieu ouvert ou d'un milieu fermé.

En milieu fermé, une série de numéros aléatoires correspondant à des numéros de cellule était générée par ordinateur en fonction du nombre de personnes à rencontrer dans chacun des établissements. Le taux de réponse se situe globalement à 61,6 % dans les établissements de détention.

Le recrutement des sujets en milieu ouvert s'est avéré beaucoup plus laborieux que ce qui avait été prévu à l'origine. Le taux de refus, combiné à un taux d'absentéisme élevé, a eu des conséquences sur le caractère aléatoire de la sélection des participants. Il a donc fallu mettre en œuvre des protocoles de pondération ponctuels visant essentiellement trois objectifs:

- évaluer et comparer les caractéristiques criminelles des sujets qui ont refusé de participer à la recherche et de ceux qui ont omis de se présenter à leur rendez-vous;
- constituer un échantillon de référence sélectionné de manière aléatoire dans le système DACOR;
- pondérer les données en fonction des éléments précédents.

En plus des protocoles ponctuels de pondération, nous avons appliqué une poststratification basée sur deux critères, soit le sexe et le lieu du domicile (urbain ou non urbain). Cette méthode de redressement a permis d'ajuster les résultats aux proportions observées pour la population et ainsi d'améliorer la validité des estimations.

L'équipe d'intervieweurs engagés temporairement par la Société de criminologie du Québec a visité systématiquement tous les sites sélectionnés. La collecte des données s'est déroulée simultanément dans l'ensemble des sites du 4 juin au 15 octobre 2001. Un total de 1 726 sujets ont été rencontrés. Afin de diminuer les possibilités d'erreurs généralement associées à la saisie manuelle des données, nous avons opté pour une saisie optique.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Il ressort de l'analyse des données de cette enquête auprès de la clientèle correctionnelle du Québec un certain nombre de caractéristiques dont voici les principales.

- LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

La clientèle correctionnelle se compose d'hommes en très grande majorité (plus de 89 %). La plus grande partie est francophone ou s'exprime couramment en français (87 %). Un peu plus de la moitié est célibataire et les deux tiers sont âgés de moins de 40 ans. La majorité est catholique (84 %), mais seulement un tiers des répondants se disent pratiquants. Les autres religions regroupent 8,6 % des individus tandis que 7,5 % se déclarent sans religion. Les résultats font état d'un vieillissement de la population correctionnelle (l'âge moyen est passé de 31,2 ans en 1993 à 35 ans en 2001).

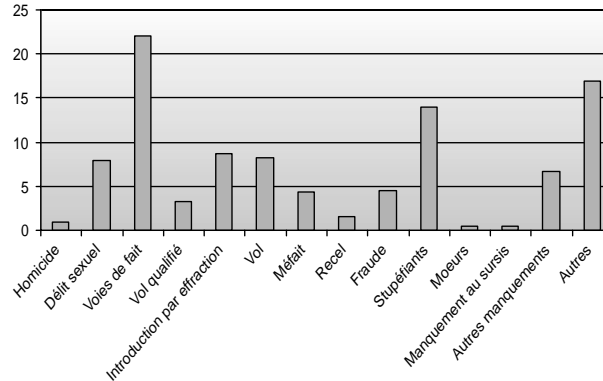
TABLEAU I: CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA CLIENTÈLE CORRECTIONNELLE 2001

	%
Sexe (n=1 726)	
Masculin	89,2
Féminin	10,8
État civil (n=1 719)	
Marié / Conjoint de fait	29,3
Célibataire	56,0
Autre	14,7
Langue maternelle (n=1 712)	
Français	81,2
Autre	18,8
Religion (n= 1711)	
Catholique	83,9
Autre	16,1

- LE PROFIL DE LA CRIMINALITÉ ET LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Les données sur la criminalité puisées dans les dossiers des sujets révèlent que les délits contre la personne comptent pour plus du tiers de la criminalité à l'origine de la prise en charge actuelle.

FIGURE 1
Répartition de la clientèle correctionnelle 2001,
selon le délit actuel le plus grave (en %)



Il existe peu de différence entre les mesures correctionnelles quant à la nature du délit à l'origine de la condamnation actuelle. Par contre, les sujets en milieu ouvert présentent généralement un dossier d'antécédents moins lourd que ceux du milieu fermé.

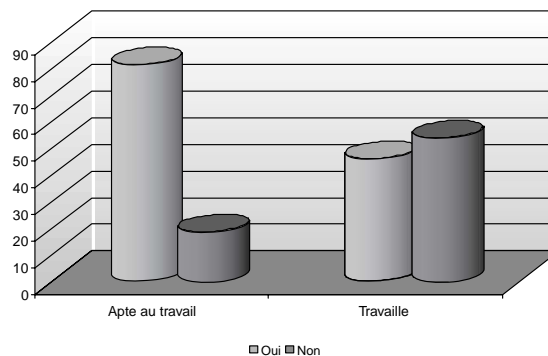
- L'INSTRUCTION

La presque totalité de la clientèle correctionnelle sait lire, écrire et compter. Une minorité seulement (23 %) a persévéré jusqu'à la fin du niveau secondaire, tandis que 12,9 % ont poursuivi des études postsecondaires. Un pourcentage non négligeable (9,4 %) d'individus n'ont complété que des études primaires. La majorité de la clientèle a décroché de l'école, généralement entre l'âge de 15 et 18 ans. La plupart des contrevenants ont eu l'occasion de suivre des cours après ce décrochage.

- L'EMPLOI

Si la majorité de la clientèle se considère apte au travail (81 %), moins de la moitié (46,2 %) occupait un emploi lors de sa prise en charge par les services correctionnels.

FIGURE 2
Répartition de la clientèle correctionnelle 2001,
selon les caractéristiques relatives au travail
(en %)



La plupart des contrevenants (61 %) mentionnent toutefois avoir travaillé de façon continue ou régulièrement depuis qu'ils sont sur le marché de l'emploi. La très grande majorité des employeurs auraient été selon eux, soit très satisfaits (59,6 %) soit satisfaits (37,7 %) du rendement qu'ils fournissaient. Cela n'a tout de même pas empêché plusieurs de ces contrevenants (35,7 %) d'être congédiés à un moment ou à un autre de leur vie.

- LA SITUATION FINANCIÈRE

La principale source de revenus de la clientèle est le travail rémunéré (39 %), mais une importante proportion de la clientèle est prestataire de l'aide sociale (33 %). Près du tiers (28,7 %) des répondants ont déclaré obtenir des gains financiers de leurs activités criminelles, et la moitié d'entre eux ont déclaré des revenus illégaux supérieurs au salaire moyen canadien.

TABLEAU II: SITUATION FINANCIÈRE DE LA CLIENTÈLE CORRECTIONNELLE 2001

	Montant mensuel médian (\$)
Revenus légitimes	1 000 \$
Revenus criminels	2 500 \$
Dettes (54,7 %)	3 600 \$
Épargne (17,6 %)	4 000 \$

Par contre, la très grande majorité (90 %) de la clientèle déclare des revenus légaux inférieurs au salaire du canadien moyen. Ajoutons que les sujets en milieu fermé sont plus susceptibles que ceux en milieu ouvert de déclarer des gains d'origine criminelle. Plus de la moitié des délinquants ont contracté des dettes, et cette proportion est significativement plus importante chez la clientèle en milieu ouvert que chez celle en milieu fermé. Une minorité possédait des épargnes au moment de sa prise en charge, et les hommes ont été significativement plus enclins que les femmes à en déclarer.

- L'ADOLESCENCE

Parmi les répondants, 27,7 % des sujets ont fait au moins une fugue au cours de leur adolescence. Cette proportion est significativement plus élevée chez les femmes que chez les hommes, mais moins importante chez les individus soumis à une ordonnance de sursis. La majorité de la clientèle a vécu une période à l'extérieur du domicile familial au cours de l'adolescence et, généralement, cette expérience a duré deux ans ou moins.

- LA SITUATION CONJUGALE ET FAMILIALE

La majorité des contrevenants (59 %) entretenaient une relation amoureuse ou conjugale au moment d'être pris en charge par les services correctionnels, mais cette relation n'a persisté que pour une personne sur trois. L'étude démontre que la violence (verbale et physique) entre les conjoints est particulièrement fréquente chez la clientèle correctionnelle. Si près de la moitié (46 %) des délinquants affirment avoir déjà fait preuve de violence envers leur conjoint ou conjointe, plus de 50 % disent aussi en avoir été victimes. La plus grande partie de la clientèle (58 %) a des enfants, mais une faible minorité (11 %) seulement, dit avoir fait preuve

de violence envers eux, et cette violence serait généralement verbale. Les femmes répondent avoir posé des gestes de violence envers leurs enfants dans une plus grande proportion que les hommes. Quant à l'abus sexuel, un homme sur quatre et une femme sur deux disent en avoir été victimes.

- LA CITOYENNETÉ ET LES CARACTÉRISTIQUES ETHNOCULTURELLES

Un peu plus de 92 % des personnes rencontrées au cours de cette enquête sont nées au Canada. Celles qui sont nées à l'étranger proviennent principalement par ordre d'importance des pays suivants : Haïti (20 %), États-Unis (6,9 %), Italie (5,4 %), Maroc (5,2 %), France (4,8 %), Algérie (4,4 %) et Iran (3,9 %). La très grande majorité d'entre eux (90 %) habitent le Canada depuis plus de cinq ans. Les répondants issus de communautés culturelles représentent approximativement 10 % de la clientèle correctionnelle et cette proportion est significativement plus importante parmi la clientèle en milieu fermé. Cette clientèle se dit également plus souvent victimes de discrimination de la part des employés des services correctionnels, comparativement à la clientèle en milieu ouvert. Quant aux autochtones, qui ne représentent que 1,2 % de la population québécoise, ils forment un groupe surreprésenté, puisque plus de 10 % des personnes confiées aux services correctionnels du Québec se considèrent comme autochtones.

- LE DOMICILE

Les données de l'étude concernant le lieu du domicile suggèrent que 42 % des sujets étaient établis dans un centre urbain. La majorité d'entre eux s'y sont installés depuis plus de 15 ans. Une minorité non négligeable d'individus (13,8 %) affirment ne pas avoir de domicile fixe, tandis qu'un peu moins de 5 % des répondants considéreraient être des sans-abri.

- LE RÉSEAU SOCIAL ET LES LOISIRS

Par ailleurs, l'observation du réseau social des sujets permet de confirmer qu'une proportion importante de délinquants a un membre de sa famille immédiate (39 %) ou un ami qui a connu des démêlés judiciaires (67 %). Plusieurs rapportent également que certains de leurs amis font partie d'un gang ou d'un réseau organisé de criminels (20 %). Ces particularités semblent davantage marquées chez les sujets en milieu fermé que chez ceux en milieu ouvert. Enfin, des contrevenants (46 %) estiment que certains de leurs amis exercent une influence négative sur eux, tandis qu'un peu plus de la moitié des sujets considèrent que changer d'amis les aiderait vraisemblablement au moment d'être pris en charge. Quant aux loisirs des délinquants, ils sont variés et nombreux, mais mentionnons qu'un délinquant sur dix affirme avoir pour principal loisir la consommation d'alcool ou de drogues.

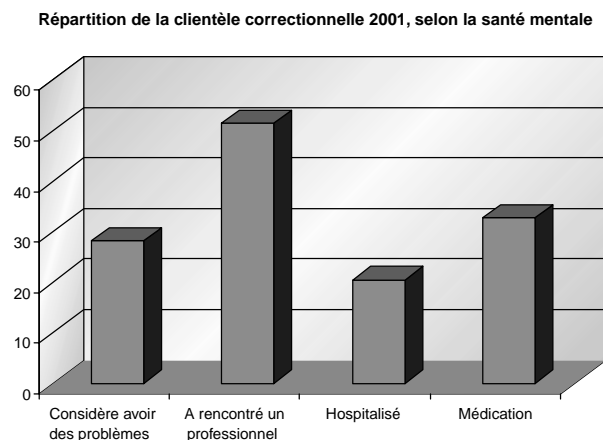
- LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Plus des trois quarts (87,5 %) des sujets considèrent qu'ils sont en bonne santé, puisqu'ils se sont attribués un score de trois ou plus sur une échelle qui variait de un à cinq (cinq représentait une excellente santé). Il ne semble pas y avoir de différence sur le plan de la santé physique entre les sujets des diverses mesures correctionnelles.

Les problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique sont par contre très présents au sein de la clientèle correctionnelle du Québec, alors qu'un contrevenant sur deux (51,5 %) a déjà consulté un professionnel pour un problème de cet ordre, un sur trois s'est fait prescrire des médicaments et un sur cinq a fait l'objet d'une hospitalisation.

Enfin, des pensées suicidaires ont hanté pas moins d'un contrevenant sur deux (49,6 %), tandis que 34 % des participants ont posé un geste concret pour mettre fin à leurs jours au moins une fois au cours de leur vie.

FIGURE 3



- L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES JEUX DE HASARD

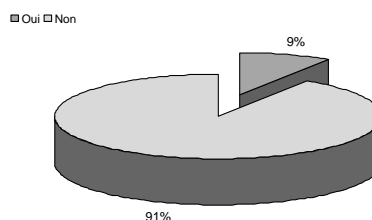
Par ailleurs, l'étude permet de constater que les sujets de l'échantillon sont nombreux à présenter un problème de consommation fréquente d'alcool et de drogues. Au cours de l'année précédant la prise en charge, plus du tiers (35,4 %) de la clientèle correctionnelle consommait 25 verres et plus d'alcool par semaine tandis qu'au moins la moitié (54 %) recourait à une drogue et près du quart en prenait tous les jours.

Les drogues le plus souvent consommées sont le cannabis et la cocaïne. La moitié des sujets (47 %) ont déjà entrepris un traitement au cours de leur vie. Dans l'ensemble, le profil de consommation d'alcool et de drogues est très similaire entre les individus soumis aux diverses mesures correctionnelles.

Concernant les jeux de hasard, les résultats indiquent qu'une majorité de sujets y participent occasionnellement et que la plupart d'entre eux y investissent moins de 10 \$ par semaine. Toutefois, 12 % des participants y dépensent une somme hebdomadaire supérieure à 100 \$, et 9,1 % se considèrent comme des joueurs compulsifs.

FIGURE 4

Proportion de la clientèle correctionnelle 2001, qui se considère comme un joueur pathologique (en %)



- LES PROGRAMMES ET LES SERVICES : LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Règle générale, un contrevenant sur deux se dit intéressé par chacun des programmes et services proposés dans cette étude. En moyenne, la clientèle du milieu fermé s'intéresse, à un nombre significativement plus élevé de programmes que celle du milieu ouvert.

- LA PRISE EN CHARGE PAR LA DGSC : L'APPRÉCIATION DE LA CLIENTÈLE

Les contrevenants ont généralement (77 %) eu l'occasion de rencontrer leur intervenant correctionnel et ont bâti avec lui un plan de suivi sur lequel ils étaient d'accord. Si la majorité des sujets disent avoir été informés des ressources susceptibles de les aider (64 %), une minorité d'intervenants (38 %) ont entrepris pour eux des démarches concrètes pour les y diriger. Les contrevenants connaissent généralement les obligations et les droits relatifs à leur statut, bien que cette proportion soit moins élevée en milieu fermé qu'en milieu ouvert. Les contrevenants ont généralement confiance en leur agent (83 %) et croient que les démarches entreprises visent à les aider. Cette perception est significativement plus fréquente chez la clientèle en milieu ouvert que chez celle du milieu fermé.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MESURES CORRECTIONNELLES

À l'instar des conclusions tirées en 1993, les résultats de l'étude suggèrent peu de différences entre les contrevenants assujettis aux différentes mesures correctionnelles. Lorsqu'on observe des distinctions, elles opposent généralement les individus en milieu ouvert et ceux du milieu fermé. La clientèle en milieu fermé semble généralement faire l'objet d'une plus grande intégration au milieu criminel : une proportion significativement plus élevée a des antécédents judiciaires, déclare des gains criminels ou dit avoir des amis faisant partie d'un réseau de délinquants organisé (gang). D'autres facteurs semblent également témoigner d'une plus grande désorganisation chez cette clientèle : une part plus importante de personnes se déclarent sans domicile fixe, considèrent souffrir d'un problème émotionnel ou psychologique et ont fait usage de drogues au cours de l'année précédant leur prise en charge. Outre ces quelques différences entre les contrevenants des milieux ouvert et fermé, la clientèle correctionnelle semble essentiellement partager les mêmes caractéristiques, et ce, indépendamment des différentes mesures correctionnelles appliquées.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Le rapport actuel ne présente qu'un portrait général de la clientèle correctionnelle du Québec. Par contre, les données colligées, combinées à celles extraites des dossiers correctionnels, fournissent une multitude de possibilités d'études ultérieures. Les variations sur le plan individuel, issues du croisement des variables de carrière criminelle inscrites au dossier et des réponses au questionnaire, peuvent être particulièrement riches en enseignements. La combinaison de ces deux sources d'informations permet non seulement cette possibilité de croisements, mais également d'éventuelles études de suivi de la clientèle à partir des dossiers, notamment sur l'un des aspects les plus fondamentaux de l'action de la Direction générale des services correctionnels : la réinsertion sociale des contrevenants.

Synthèse de : Robitaille, C., Guay, J.-P. et Savard, C. (2002). Portrait de la clientèle correctionnelle 2001, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du ministère de la Sécurité publique du Québec.